



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Objet :

**Modification de la composition de la
commission consultative des services publics
locaux d'Amilly**

Date de convocation

10 novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20221116-DELO772022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/11/2022

Publication 18/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Seize Novembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD,
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON,
Mme PENIN, MM. RAISONNIER, DESPLANCHES,
Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, MM BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
M. CHALENCON**

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme CARRIAU
M. FOURNEL
Mme MOLINA-AUBERT
Mme SAJET**

**Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à M. ABRAHAM
Pouvoir à Mme FOLY
Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 Novembre 2022

DG/N°77/2022

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX D'AMILLY**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles suivants :

- L 1413-1 relatif à la Commission consultative des services publics locaux,
- L 2121-21 disposant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin

Vu sa délibération n°47/2020 du 1^{er} Juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux d'Amilly, les membres du Conseil Municipal étant les suivants : Mme TURBEAUX-JULIEN Nelly, Mme SAJET (ex QUINTANA) Nadine, Mme HUTSEBAUT Déborah, Mme TINSEAU Marie-Claude, M. VERBEKE Michel, Mme CARRIAU Catherine, M. GABORET Grégory,

Vu sa délibération n°69/2022 du 28 Septembre 2022 relative à la modification des représentants des usagers et des habitants à la Commission consultative des services publics locaux d'Amilly

Considérant que :

- Monsieur VERBEKE Michel a présenté sa démission aux fonctions de conseiller municipal,
- Madame BONNARD Muriel, en qualité de suivante sur la liste « Amilly Confiance », assure les fonctions de conseillère municipale depuis le 24 septembre 2022,

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur VERBEKE en sa qualité de membre de la Commission consultative des services publics locaux d'Amilly,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la nomination du nouveau membre de cette Commission à main levée,

DESIGNE Madame BONNARD Muriel en qualité de membre de la Commission consultative des services publics locaux d'Amilly, en remplacement de Monsieur VERBEKE Michel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.